
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #923-24 abrogeant le règlement #836-15 décrétant des travaux pour la construction d'un réseau d'égout collecteur de faible diamètre sur une partie du chemin des Bouleaux et une partie du chemin des Pins et un emprunt pour en acquitter le coût

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	8 juillet 2024
Dépôt	8 juillet 2024
Adoption	5 août 2024
Avis public pour la tenue du registre	8 août 2024
Tenue du registre	3 septembre 2024
Transmission au MAMH	16 septembre 2024
Approbation par le MAMH	26 septembre 2024
Entrée en vigueur	1 ^{er} octobre 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 1^{er} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière